PROJET DE DÉLIBÉRATION

Conseil Communautaire
Date : 08/07/2021
Objet : BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Pascal POYER

EXPOSÉ

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif pour les différents budgets.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, qui suit la clôture de l'exercice.

Pour chaque budget, le compte administratif doit coïncider avec le compte de gestion établi par le comptable public.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le compte administratif 2020 de l'ensemble des budgets de la Communauté urbaine.

S'agit du budget annexe parcs d'activité économique, le compte administratif 2020 se résume de la manière suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>

	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires totales	15 266 500,02 €	15 266 500,02 €
Réalisations de l'exercice	3 383 167,90 €	3 890 699,63 €
Résultat reporté	/	5 376 308,02 €
Transferts de résultats	/	/
Total des réalisations	3 383 167,90 €	9 267 007 ,65 €
Résultat disponible avant affectation	**+5 883 839,75 €**	

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires totales	10 056 868,97 €	10 056 868,97 €
Réalisations de l'exercice	3 116 507,63 €	1 709 631,58 €
Résultat reporté	1 825 868,97 €	
Transferts de résultats	/	/
Total des réalisations	4 942 376,60	1 709 631,58
Résultat	**-3 232 745,02 €**	
Restes à réaliser	/	/
Résultat corrigé des restes à réaliser	**-3 232 745,02 €**	

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe parcs d'activité économique ci-annexé.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les statuts de la Communauté urbaine ;

VU la délibération numéro CC_2020-02-06_10 du Conseil communautaire du 6 février 2020 relative au vote du budget primitif 2020 – budget annexe parcs d'activité économique ;

VU le compte de gestion établi par le comptable public du service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie, au titre de l'exercice 2020 pour le budget annexe parcs d'activité économique ;

VU le rapport de présentation du compte administratif 2020.

VU l'avis favorable émis par la commission n°1 « Affaires Générales » le 28 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe parcs d'activité économique comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires totales	15 266 500,02 €	15 266 500,02 €
Réalisations de l'exercice	3 383 167,90 €	3 890 699,63 €
Résultat reporté	/	5 376 308,02 €
Transferts de résultats	/	/
Total des réalisations	3 383 167,90 €	9 267 007 ,65 €
Résultat disponible avant affectation	**+5 883 839,75 €**	

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires totales	10 056 868,97 €	10 056 868,97 €
Réalisations de l'exercice	3 116 507,63 €	1 709 631,58 €
Résultat reporté	1 825 868,97 €	
Transferts de résultats	/	/
Total des réalisations	4 942 376,60	1 709 631,58
Résultat	**-3 232 745,02 €**	
Restes à réaliser	/	/
Résultat corrigé des restes à réaliser	**-3 232 745,02 €**	

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.